



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chili

Question écrite n° 71859

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les cas de torture et de mauvais traitements infligés à des suspects de droit commun par des carabineros au Chili. Une organisation non gouvernementale chilienne, Corporación de promoción y defensa de los derechos del pueblo (Copedu, comité de promotion et de défense des droits du peuple), a établi un rapport contenant trente-trois plaintes pour actes de tortures ou de mauvais traitements infligés à plus de cent quarante et une personnes en 1999 et pendant la première moitié de 2000. Aussi, il aimerait connaître les moyens mis en oeuvre par la France afin de favoriser l'abolition de la torture dans ce pays.

Texte de la réponse

Le Chili a traversé une période de transition longue et difficile pour parvenir à se défaire de l'héritage de la dictature. Les efforts entrepris par les différents gouvernements pour assurer le respect des droits de l'homme ont été importants et concluants. Conformément aux recommandations formulées en juillet 1995 par le comité des Nations unies contre la torture, le Chili a mis en oeuvre une profonde réforme du système judiciaire dont le succès est reconnu par les organisations non gouvernementales. Plus récemment, un ministère public a été instauré et les prérogatives judiciaires d'instruction et d'enquête lui ont été transférées avec une mise sous tutelle des carabiniers dans ces deux domaines. En outre, un nouveau code pénal a été rédigé et la peine de mort a été abolie au Chili en 2001. Pour autant, on ne peut exclure que des phénomènes de violence policière se produisent en milieu carcéral, malgré la veille attentive des organisations non gouvernementales et du gouvernement. Cependant, il ne peut s'agir, en aucun cas, de torture institutionnalisée. Les cas de mauvais traitements mentionnés dans le rapport du Mouvement pour la promotion et la défense des droits du peuple (Corporación de promoción y defensa de los derechos del pueblo) consacré à l'évaluation des dix premières années de transition démocratique au Chili (1990-2000) ont, pour la plupart, fait l'objet de procédures judiciaires.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71859

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 223

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1387